

appel à candidatures

résidence *passages*

Opérateur culturel basé à Marseille, Versant Sud annonce le nouvel appel à candidature de *Passages*, un programme de résidence artistique de production, qui vise à soutenir le développement professionnel des artistes émergents en Région Sud, et à créer une opportunité de collaboration avec un métier d'art.

Versant Sud a identifié une structure partenaire au Bénin – avec laquelle le programme de résidence Passages est développé en 2022. Le projet comporte également un volet visant à établir un dialogue entre l'artiste et l'écosystème de l'art contemporain du pays partenaire (artistes - acteurs culturels - étudiant·e·s - Galeries - Commissaires & historien.ne.s - Collectionneurs.ses).

Le Centre est un espace artistique dévolu, principalement mais non exclusivement, à la scène artistique émergente du Bénin et du continent et constitue un véritable cadre de promotion de l'art et d'accompagnement des artistes émergent·e·s. Au-delà d'une spécialité évidente pour l'art contemporain, ce lieu de recherche, de création, de diffusion et de découverte est ouvert à toutes les formes d'expression artistique.

Ce programme est financé conjointement par Versant Sud, la Ville de Marseille et la Région Sud, en coproduction avec Le Centre, au Bénin.

L'appel à candidatures pour la résidence au Bénin est ouvert jusqu'au 17 juillet (minuit) aux artistes émergents de la Région Sud.

Conditions générales & Infos pratiques

31 Août – 30 septembre 2022

4 semaines de résidence effective.

Un suivi sera coordonné par l'équipe Le Centre — logistique & mobilité sur place, mise à disposition d'outillage & recherche de matériaux, organisation des rencontres & de la sortie de résidence et Versant Sud — aide à la réflexion et création, suivi de production, communication.

Logement & Atelier de la résidence

Le Centre.

Rue du collègue "La Plénitude"

Quartier Lobooukpa, Godomey (Zone PK14)

Abomey-Calavi, République du Bénin

lecentre-benin.com

Équipé d'une bibliothèque, d'un musée, de résidences, d'ateliers de création, d'un espace scénique, de salles d'exposition, et d'un café, ce lieu est un espace d'échange et de partage. L'artiste a accès à l'atelier de production tous les jours et 24h/24.

Déroulé de la résidence

- Semaine 1 : Accueil et immersion du résident, visites artistiques & culturelles à Cotonou
- Semaines 2 & 3 : Production d'une oeuvre en collaboration avec un artisan local
- Semaine 4 : Atelier jeune public avec les enfants du quartier + Open Studio, suivi d'une rencontre-discussion avec le public Le Centre + Rencontres professionnelles avec des acteurs identifiés de l'écosystème de l'art contemporain par Versant Sud et Le Centre

- Archives : Photos HD + teaser vidéo publié sur instagram & Youtube (entre 2 et 8 minutes)
- Post-résidence : Un suivi pourra être mis en place à la demande de l'artiste pour une aide à la diffusion artistique (soutien administratif, ventes d'œuvres, communication, accompagnement en montage de projets) et fera l'objet d'un contrat distinct.

Moyens financiers pris en charge par Versant Sud

L'artiste sélectionné bénéficiera :

- d'un billet d'avion A/R en classe économique
- Bourse de résidence de 1000 €
- Matériel de production de 250 €
- Transport retour de l'oeuvre de 150 €
- Accompagnement par l'équipe Versant Sud

Moyens financiers pris en charge par Le Centre

- d'un logement et d'un atelier de production pendant 4 semaines
- Prestation auprès d'un métier d'art de 300 €
- D'un teaser et de photo de making of
- Accompagnement par l'équipe Le Centre & Mobilité sur place.

Frais à la charge de l'artiste résident :

- Le visa et les frais administratifs inhérent à la résidence artistique
- Les frais de déplacements personnels liés à la vie courante pendant la résidence artistique.

- L'artiste résident devra souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile pour la durée de son séjour, ainsi qu'une assurance rapatriement. Une attestation devra être annexée aux conventions de résidence.

Pendant la résidence, l'artiste est tenu d'apporter outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à son travail.

Modalités de sélection

Peuvent candidater les artistes plasticiens émergents de la Région Sud, justifiant d'une activité professionnelle depuis au moins un an dont l'activité est enregistrée à la Maison des Artistes.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature complet est à envoyer par mail avant le 17 juillet 2022 (minuit) à : contactversantsud@gmail.com, en indiquant en objet de l'e-mail votre nom et prénom, selon le modèle suivant :

BENIN2022_NOM_Prénom

Au delà de 10 mo, il est préférable d'adresser votre dossier de candidature via www.wetransfer.com

Notez que tous les documents doivent être envoyés en une seule fois.

La candidature doit comprendre :

- Une note d'intention sur une page du projet de résidence en PDF

Projet artistique à développer sur place faisant intervenir un métier d'art dans une partie de la création de l'oeuvre - approx. 300 mots.

Merci de nommer ce fichier : *NomdeFamille_Prénom_Benin2022*

- Un curriculum vitae en PDF

Comprenant une liste des expositions et résidences déjà effectuées, nom, adresse, âge.

Merci de nommer ce fichier : *NomdeFamille_Prénom_CV*

- Un dossier artistique ou professionnel en PDF

Comprenant des visuels des œuvres de l'artiste (n'oubliez pas de légender et dater vos visuels. Vous pouvez également inclure dans ce dossier artistique, les liens URL de vidéos et interviews.

Merci de compiler vos visuels dans un seul et même PDF et de nommer ce fichier : *NomdeFamille_Prénom_Dossierartistique*

Calendrier prévisionnel

- Dépôt des dossiers au plus tard le 17 juillet 2022 (minuit)
- Réponse envoyée aux candidats le 22 juillet 2022.

Cadre juridique et engagement de l'artiste

Une convention de résidence spécifiant les engagements de Versant Sud, du Centre et de l'artiste accueilli, sera signée avant le début du séjour.

L'artiste résident s'engage à :

- Mener la résidence artistique croisée à son terme ainsi qu'à participer au suivi de résidence hebdomadaire (des exceptions sont faites en cas d'urgence seulement). L'artiste est invité à travailler régulièrement en atelier de production.
- Collaborer avec un artisan local pour aboutir à la création d'une œuvre commune.
- A l'issue de la résidence, il sera demandé à l'artiste résident de consacrer entre 10 et 20 heures *maximum* de son temps de résidence pour des présentations publiques et auprès de groupes scolaires.
- Être présent lors de la sortie de résidence et assurer les montages et démontages de l'installation.

Les œuvres créées dans le cadre de la résidence sont la propriété de L'ARTISTE-AUTEUR. Toute vente, tout prêt, toute donation, toute exposition d'une œuvre fera l'objet d'un contrat distinct.

Contact

VERSANT SUD – 1, Place de la Gare de la Blancarde 13004 Marseille

contactversantsud@gmail.com

Site - Instagram - Youtube